

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 septembre 2022

Date de convocation et d'affichage : 23 septembre 2022

DL-20220929-012

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint		X	Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Patricia DRAI	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Sylvie VIRICEL	X	
Corinne SAVIN	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean COMTET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Hervé GINET	X		Emilie NGUYEN		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Lydie DI RIENZO - NADVORNY	
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Margaux CHAROUSSET	
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Pascal GIMENEZ	79,3%	29	23	26



DOMAINE ET PATRIMOINE

Vente de la parcelle cadastrée section AD n°423 située lieu-dit La Bocquette au profit des conjoints PEHLIVAN

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AD n°423 d'une superficie de 1 257 m², situées lieu-dit La Bocquette à Miribel.

N'ayant pas usage de cette parcelle pour un service public, et afin d'optimiser la gestion de son patrimoine, la Commune souhaite aujourd'hui la vendre.

Par ailleurs, Madame Aurélie PEHLIVAN et Monsieur Mevlüt PEHLIVAN ont fait part de leur volonté d'acquérir cette parcelle au prix fixé par le service des domaines.

Il précise que la parcelle susvisée est située en zone N du Plan Local d'Urbanisme et en zone Bt-i du Plan de Prévention des Risques Naturels.

Vu l'avis de France Domaine du 6 mai 2022 sur la valeur vénale de ce bien tel qu'annexé à la présente délibération qui a été arrêté à un montant de 730 € avec une marge de +ou - 10 %.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

APPROUVE la vente de la parcelle cadastrée section AD n°423 d'une superficie de 1 257 m², situées lieu-dit La Bocquette à Miribel, pour un montant de 730 € au profit des consorts PEHLIVAN,

HABILITE le Maire à signer les actes notariés correspondants, notamment le compromis de vente et l'acte de vente, et tout document afférent à cette affaire.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 29 septembre 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

